

Depart impromptu d'un locataire

Par swelly, le 20/03/2015 à 15:54

Bonjour, pour diverses raisons (dont retards de loyer)nous avions envoyé donné congé (a l'échéance prévue) à notre locataire pour le 31 juillet, nous venons de recevoir une lettre recommandée(19/03) de sa part nous signifiant son départ le 10 mars 2015,le locataire est parti sans faire l'état des lieux et sans nous remettre les clés,sa nouvelle adresse qui figure sur le courrier est en Angleterre (car il est Anglais).

Pouvons nous récupérer notre appartement en mettant une nouvelle serrure, dans la mesure ou nous n'envisageons pas d'engager des poursuites à son égard (veines), puisque son courrier indique bien qu'il l'a quitté en date du 10 mars 2015.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

SWELLY